

# AVENANT N° 1 – CONDITIONS COMMERCIALES TF1 2012

Cet avenant complète le paragraphe 3 «les offres sectorielles » du chapitre I définissant « les offres commerciales accessibles aux achats en spot à spot ».

## **Les campagnes des secteurs « Vente à Distance - Commerce en ligne », « Voyage-Tourisme » et « Services et agences immobilières (y compris sites internet) »**

Les campagnes internet répondant à la définition ci-dessous peuvent bénéficier d'abattements tarifaires en fonction:

- de la période d'investissement sur l'année 2012,
- de la date de programmation de leurs campagnes,
- des disponibilités du planning.

Condition d'entrée :

Une entreprise (ou site web) qui a initié puis développé son activité de vente à distance, ou son activité de comparateur de prix exclusivement sur internet, ne disposant pas de réseau de distribution physique, et appartenant à l'un des secteurs suivants « Vente à Distance - Commerce en ligne (S 1703) », « Voyage-Tourisme (S 1201) » ; « Services et agences immobilières (y compris sites internet) (V 21010301) » au sens de la nomenclature des Codes Secteurs disponible sur le site de TF1 Publicité.

Le choix de la date de programmation est **ferme et définitif**. Les conditions appliquées étant liées au choix de la date de programmation sur une période précise, le montant programmé à une date choisie ne pourra être reporté à une date plus proche de la diffusion.

### **➤ Programmation à 3 semaines avant diffusion**

Les messages programmés **3 semaines** avant diffusion bénéficient d'un **abattement de 40%**.

La programmation des messages est faite chaque **jeudi** pour une période d'une semaine du **samedi au vendredi**, démarrant 3 semaines plus tard.

Les messages programmés 3 semaines avant diffusion ne pourront pas l'être dans les écrans First.

### **➤ Programmation à 7 jours avant diffusion**

Les messages programmés **7 jours** avant diffusion bénéficient des abattements suivants :

Périodes d'investissement en 2012	1 <sup>er</sup> janvier au 29 février	1 <sup>er</sup> mars au 13 juillet	14 juillet au 17 août	18 août au 14 décembre	15 décembre au 31 décembre
Taux	<b>60%</b>	<b>50%</b>	<b>60%</b>	<b>50%</b>	<b>60%</b>

La programmation des messages est faite chaque **lundi** (sur la base des demandes effectuées le vendredi) pour une période d'une semaine du **samedi au vendredi**, démarrant le samedi suivant.

Cette offre est **ouverte jusqu'à 3 jours glissants avant diffusion**. De même, les programmations peuvent être modifiées à tout moment dans ce délai et en tout état de cause leur diffusion ne saurait être garantie.

Les messages programmés 7 jours avant diffusion ne pourront pas l'être dans les écrans First.

Les campagnes du secteur VAD Commerce en ligne éligibles à l'abattement sectoriel ne bénéficient **d'aucune prime et/ou remise quelle qu'en soit sa nature.**

Les investissements programmés dans le cadre de ces conditions spécifiques sont réservés exclusivement aux produits de ces secteurs.

Seuls les messages respectant les conditions suivantes peuvent bénéficier de ces conditions :

- programmation dans les écrans du **lundi au dimanche**, intitulés\* compris **entre 0500 et 1950 inclus** et **entre 2230 et 2590**

\* les écrans Jeunesse (codés 5) et les écrans Sport (codés 8 et 9) sont exclus de cette offre.

- format maximum du message de 15".

Ces abattements se situent dans la cascade du chiffre d'affaires au même niveau que les abattements des secteurs Editions, Personnalisation du téléphone, Messagerie dialogue et Spectacles vivants et que les abattements des campagnes marketing direct.